

Bulletin n° 96
Mars 2014 1,50€

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

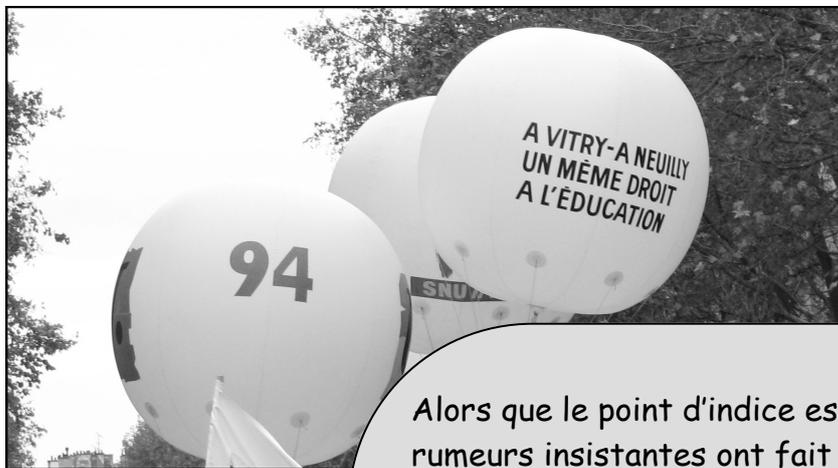
SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

STAGES FSU94

→ *6 mai*
Union Européenne

→ *3 juin*
Conditions de travail

Construire
de nouvelles
mobilisations



EDITORIAL

Alors que le point d'indice est gelé depuis maintenant 4 ans, des rumeurs insistantes ont fait courir le bruit du blocage de notre avancement pendant 2 ans afin de répondre aux exigences d'économie budgétaire(53 milliards sur 2 ans): des fuites publiées le 5 février par 2 journaux de droite ont immédiatement été démenties par Vincent Peillon mais le chiffre de 1.2 milliard d'économie par an a été annoncé. Et Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, a déclaré, une semaine plus tard, que cette mesure était *"bien sur la table"*. *« Je sais que Bernard Cazeneuve aujourd'hui envisage ces mesures, pour ensuite nous faire la proposition, au Premier ministre, au président de la République et à la majorité »*. Dès le jour suivant, les organisations syndicales suspendaient les discussions sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations », avec l'exigence d'un courrier du 1er ministre affirmant que le gouvernement n'envisage pas le gel des avancements et des primes des agents. Courrier qui leur a été envoyé dès le lendemain, certifiant « qu'aucune mesure ne sera prise qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics ».

Ballon d'essai ou reculade? Dans le contexte du Pacte de responsabilité qui exonère le patronat des cotisations familiales (30 milliards d'euros), après le cadeau de 20 milliards d'euros au titre du CICE financé par la hausse de la TVA, la FSU restera extrêmement vigilante sur ce dossier.

Catherine ANGLÉSIO

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Lettre de B.Groison
- 4 Mutuelles dans la FPT
- 6 Allocations familiales

Rédaction:

Jean Amar
Catherine Anglesio
Christiane Belert
Jean-Luc Pirenet
Laurence Trublereau

Photos: Sonia Kourda

STAGES FSU94

Maison des syndicats de Créteil

Mardi 6 mai: Europe

Mardi 3 juin: Conditions de travail

Courrier de B. GROISON à tous les agents de la FP



Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas
Tél : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48 - Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Les Lilas, le 14 janvier 2014

Vous avez choisi de travailler dans la fonction publique. C'est une mission parfois difficile mais en même temps riche et valorisante : travailler au service du public, être en charge de l'intérêt général, participer des évolutions de notre société...Voici nos responsabilités et notre engagement quotidien.

La FSU sait que les agents sont fiers de travailler dans la Fonction publique et elle entend porter publiquement cette fierté.

Nous avons fêté en 2013 les 30 ans du statut des fonctionnaires, statut qui est autant d'obligations qui incombent aux agents que de droits et de garanties pour les citoyens : égalité d'accès et de traitement, justice sociale, solidarité, transparence et laïcité...

Pourtant, la fonction publique, notre travail et donc nous-mêmes agents publics sommes trop souvent dénigrés, stigmatisés, caricaturés.

La réduction de la dépense publique s'est traduite par la baisse de nos salaires et une réduction considérable des emplois. Alliée aux restructurations et à une gestion managériale, elle nous a placé-es parfois dans l'impossibilité de remplir correctement nos missions. Aujourd'hui la MAP (modernisation de l'action publique) a de plus en plus de mal à se différencier de la RGPP (révision générale des politiques publiques) puisqu'elle se résume à rechercher des économies.

Récemment, le président de la République vient d'affirmer que pour être « plus efficace », l'État devait « dépenser moins ». Il a même jugé l'État « trop lourd, trop lent, trop cher ». Cette image négative de la Fonction publique ajoute à cette stigmatisation.

La FSU reste, à l'inverse, convaincue que notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. Ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise.

C'est pourquoi la FSU porte avec force et conviction l'idée que les services publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays et non pas un problème ou une charge.

Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des agents et la reconnaissance de leur engagement et de leur rôle, en particulier par le salaire.

Oui, l'Etat doit pouvoir encore fonctionner mieux.

Aucune réforme ne se fera sans les personnels, il faut tenir compte de leur avis et de leur professionnalité.

La FSU veut sortir de l'opposition stérile du quantitatif et du qualitatif. Réformer la Fonction publique nécessite des moyens, il convient pour cela de sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive et donc d'engager une réforme fiscale juste et d'ampleur, organisant une redistribution des richesses ; il convient en même temps de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale.

Métiers, emploi, salaires, conditions de travail, déroulement des carrières, lutte contre la précarité, statut...la FSU a porté ses revendications notamment dans les concertations conduites par la Ministre, et continue d'agir en ce sens.

Il reste encore un long chemin à parcourir et nous comptons le faire avec vous.

Bernadette Groison - Secrétaire Générale de la FSU

Mutuelles FPT: quels enjeux?

Participation des employeurs au financement de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale Etat des lieux et évolution du paysage mutualiste



Face aux attaques répétées contre le système de protection sociale, le recours à la protection sociale complémentaire est devenu une nécessité vitale pour nos concitoyens. Mais contrairement à la situation des salariés du secteur privé, les agents de la Fonction publique territoriale (qui sont à 77% des agents de catégorie C) ne bénéficiaient pas de garanties collectives et obligatoires, abondées par l'employeur. Depuis la loi de 2007 dite « de modernisation de la Fonction publique » et le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 « relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics **au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents** », cette contribution de l'employeur public est désormais possible.

Les employeurs territoriaux peuvent aider leurs agents à se doter d'une protection sociale complémentaire soit en concluant une convention de participation avec un opérateur, après une procédure de mise en concurrence, soit en aidant les agents ayant souscrit un contrat qui a fait l'objet, au niveau national, d'une procédure de labellisation. C'est la loi de 2009 relative « à la mobilité et aux parcours professionnels » qui a introduit, à côté de la procédure de convention de participation, celle de labellisation, un mécanisme spécifique à la FPT obtenu par les mutuelles professionnelles et organisations syndicales d'agents territoriaux. Cinq organismes « certificateurs », agréés par l'Autorité du Contrôle Prudentiel, sont chargés de labelliser des contrats en fonction du respect des critères définis par le décret.

Dans les deux cas, cette participation est

facultative, et elle doit répondre à des critères de solidarité.

Cette aide peut porter sur les contrats et règlements auxquels les agents choisissent de souscrire et qui offrent des garanties portant soit sur le risque santé (frais médicaux, maternité), soit sur le risque prévoyance (incapacité de travail et le cas échéant, tout ou partie des risques invalidité et décès), soit les deux à la fois. Ces contrats et règlements sont proposés par les mutuelles ou unions, les institutions de prévoyance ou les entreprises d'assurance. L'employeur territorial peut donc choisir une procédure différente (convention de participation ou labellisation) pour chacun des deux risques. Mais les choix opérés par la collectivité ou l'établissement ne peuvent intervenir qu'après avis du comité technique. Un peu plus de deux ans après son entrée en vigueur, les collectivités semblent privilégier leur participation financière pour la couverture prévoyance, qu'elles mettent en œuvre prioritairement, plutôt que sur la santé et elles optent massivement pour la procédure de labellisation pour la couverture santé.

Jusqu'ici, les agents de la FPT avaient librement et solidairement construit leur protection sociale complémentaire, principalement au moyen de leurs mutuelles professionnelles au sein desquelles s'organise encore aujourd'hui la solidarité entre agents de tous grades et collectivités, et entre actifs et retraités. Les mutuelles professionnelles et organisations syndicales des agents territoriaux souhaitent préserver et même renforcer les solidarités ainsi construites.

Mutuelles FPT: quels enjeux?

Pour ce faire, elles ont constitué un collectif baptisé UNITER. Dans un communiqué commun de décembre 2011, elles ont rappelé que le nouveau dispositif de participation de l'employeur a pour objectif d'abonder des dispositifs de solidarité afin de favoriser l'accès à la protection sociale, tout en respectant le libre choix des agents.

Comme le révèle une enquête commandée en 2013 par la MNT (Mutuelle nationale territoriale), 4/5^{ème} des collectivités ne se sont pas encore emparées de ce dispositif. Il s'agit d'un marché porteur pour les assurances privées qui pour le moment restent encore dans l'ombre de la forêt mais se préparent à sortir du bois. Le décret de 2011, au nom de la libre concurrence imposée par le droit européen, a en effet ouvert ce marché au privé. La MFP (Mutualité Fonction Publique) et les organisations syndicales ont pointé le risque « d'une course au moins disant » constituant une menace sur l'équilibre général et la pérennité de la protection sociale des territoriaux, tout en créant des clivages forts entre collectivités et, au sein même des collectivités, entre les agents eux-mêmes. Elles ont également constaté de nombreux dysfonctionnements, notamment en termes de lisibilité et de comparabilité des contrats entre assureurs et mutuelles.

Face à ce risque de concurrence accrue plusieurs mutuelles de fonctionnaires se sont rapprochées pour constituer une UMG (Union mutualiste de groupe) au sens du code de la mutualité. Baptisée Istya, cette UMG devient le premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire. Elle pèse plus de 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour quelque six millions de personnes protégées. Avec cette UMG, la MAEE (Mutuelle des Affaires étrangères et européennes), la

MGET (Mutuelle générale Environnement et Territoires), la MGEN (Mutuelle générale de l'Education nationale), la MNH (Mutuelle nationale des hospitaliers) et la MNT (Mutuelle nationale territoriale) se donnent les moyens de se développer tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. La présidence du conseil d'administration en a été confiée à Thierry Beudet, président de la MGEN. Sur le plan financier, Istya a instauré un mécanisme de solidarité financière entre ses membres destiné à soutenir une mutuelle qui rencontrerait des difficultés. Par ailleurs, Istya a vocation à accueillir d'autres mutuelles, de la fonction publique ou interprofessionnelles, ainsi qu'à se développer sur le secteur interprofessionnel où elle compte déjà 300 000 personnes protégées.



Pour le SDU CLIAS FSU 94, la solidarité de la protection sociale repose bien évidemment d'abord

sur la prééminence de l'assurance maladie obligatoire qui doit être confortée et dont le financement doit être rénové mais aussi sur la définition d'un cadre d'intervention des acteurs complémentaires sur des bases solidaires. Le tout paraît difficilement compatible avec les règles de libre concurrence et les pratiques de dumping de certains organismes. Pour toutes ces raisons, dans le cadre du dialogue social prévu par les textes, nous cherchons à privilégier la labellisation par rapport à la convention de participation, en particulier sur le risque santé. C'est également sur ces bases que le SNUCLIAS- FSU participe au niveau national aux travaux de la MFP et du collectif UNITER.

...Protection Sociale ... Protection Sociale ...

Après les retraites, les allocations familiales!

2013 a été marquée pour les salariés par la mise en place de la contre réforme des retraites.

Tout indique que le gouvernement entend poursuivre ses « réformes » en 2014 :

- La concertation sur la « loi d'adaptation de la société au vieillissement » s'achève.
- Le Haut Conseil du Financement de la Protection sociale est sollicité sur les « évolutions » du financement de la protection sociale.

Sont prévues des assises de la fiscalité des entreprises et des mesures de simplification.

La FSU n'est pas opposée à ce que le débat sur l'avenir de notre protection sociale donne lieu à concertation. Mais tout dépend ce que l'on entend par concertation. Car jusqu'à présent les syndicats sont invités à une succession de réunions avec des temps de parole très courts et souvent sans texte à discuter ni propositions de financement.

Le gouvernement écoute les revendications des salariés mais va-t-il les entendre ? On est en droit de se poser la question quand on sait que le gouvernement annonce la conclusion de ces débats lors d'une « grande conférence sociale » au printemps. C'est dire qu'il entend cette année encore régler ces questions au pas de charge.

Dernier plan : le « pacte de responsabilité », annoncé par le Président Hollande lors de sa conférence de presse le 16 janvier dernier. En clair, d'une part, il promet aux entreprises la suppression du versement de leur cotisation au financement des allocations familiales. D'autre part, pour rassurer les familles qui

en bénéficient, il s'est empressé d'ajouter que cette aide leurs serait toujours versée. Son financement se ferait sans augmentation des impôts, mais par des réductions des dépenses publiques. C'est jouer sur les mots : réduction des dépenses publiques, c'est moins de services publics et moins de services publics, c'est la porte ouverte au privé d'offrir des services qui auront un coût pour les ménages.

Autre risque avec ce financement des allocations familiales par le budget de l'État : sa pérennité. Car le budget est voté tous les ans par le Parlement, qui a toute liberté, chaque année de les supprimer ou d'en modifier les conditions d'attributions et les sommes versées. Et les propositions pour « faire des économies » sont nombreuses en ce domaine : quotient familial, conditions de revenus,....

Dès l'annonce de la mesure, le Medef a crié victoire : pour lui, c'est une « charge » qui disparaît. Mais en réalité c'est la fin d'une « cotisation » sociale, c'est-à-dire un prélèvement, au bénéfice du salarié, d'une part du produit de son travail. C'est du salaire différé.

En transférant au budget de l'État le financement des allocations familiales, le gouvernement remet en cause brutalement et sans débat démocratique notre système de protection sociale, né à la Libération sur la base du programme du Conseil National de la Résistance. Ce qui ne peut que répondre au vœu de Denis Kessler, dirigeant du Medef, en 2007 : « défaire méthodiquement le programme du CNR ».



(suite page 7)

...Protection Sociale ... Protection Sociale ...

Cette première mesure ne peut qu'inquiéter les salariés sur ce que prépare le gouvernement dans sa « réforme » de la Sécurité Sociale. En particulier, dans sa branche maladie, surtout si on le rapproche de l'allusion « aux abus et aux excès » par le Président Hollande lors de sa présentation de ses vœux. Alors que les salariés, actifs et retraités, constatent chaque jour la dégradation des taux de remboursement : initialement fixé à 80 % il a glissé vers 70 %, 65 %, 35 % et même 15 % pour certains médicaments, et pire pour l'optique et le dentaire, sans parler de la mise en place de divers forfaits qui diminuent le pouvoir d'achat des familles.

Comme elle l'a exprimé dans sa lettre aux agents de la Fonction Publique, la FSU entend lutter contre les inégalités et les injustice sociales. Elle sera donc partie prenante des actions nécessaires pour relever le défi qui nous attend sur la protection sociale.

 **Militante du SDUCLIAS 94, Christiane Bélert est aussi auteur-compositeur-interprète.**



Elle sort son 3^{ème} album, « En attendant le jour », 15 chansons accompagnées par 7 musiciens.

« Traverser la nuit, ses noirs éclairs de solitude. Ecrire, entre peur et silence. Le monde est là, vibrant d'éclats poétiques et de rires inattendus. Il faut retrouver l'enfance, se laisser bouleverser, boire à la fraternité humaine, vivre pour d'autres lendemains... en attendant le jour ».

Le CD est en vente (15 euros) auprès de Christiane, ou en écrivant à l'association La Cigale, chez Joël Rigaud, 30 allée de la Toison d'or, 94000 Créteil (chèque à l'ordre de La Cigale).

Vous pourrez retrouver Christiane sur scène avec ses musiciens le vendredi 23 mai à 20h30 à Créteil, le samedi 31 mai à 20h30 à Paris, et le dimanche 15 juin à 16h à Saint-Maur.

Tous les détails sur <http://christianebelert.fr/>

DROITS ET LIBERTE

Communiqué de presse FSU

Espagne : 30 ans en arrière pour le droit des femmes

L'Espagne s'apprête à restreindre le droit à l'IVG pour les femmes espagnoles. La reconnaissance de ce droit serait drastiquement réduite aux cas de viol ou de danger grave et imminent pour la mère ou l'enfant. Ainsi tout est fait pour dissuader voire empêcher les femmes d'avorter : il leur faudrait subir plusieurs expertises et/ou avoir porté plainte. C'est un cadeau fait à la droite la plus conservatrice et surtout à l'Eglise qui organise depuis plusieurs semaines des manifestations pour obtenir cette loi. La FSU se bat pour défendre et promouvoir les droits des femmes, dont celui de disposer librement de son corps. Le droit à l'avortement en est une des reconnaissances les plus élémentaires. Elle s'implique notamment en France pour exiger la (ré)ouverture des centres d'IVG et dénonce les manifestations de SOS-Tout-Petit devant l'hôpital Tenon à Paris. La FSU est solidaire des femmes espagnoles qui se battent contre la mise en cause de leurs droits, que représente la restriction de l'IVG.

Ne laissons pas l'obscurantisme et l'ordre moral édicter leurs dogmes rétrogrades.



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Getty Images

* N° Indigo : 012 4110166